

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille onze ;

Le 4 Avril à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 30/03/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX

REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU – Mr YACOUB par Mr TORNATORE

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

**Réhabilitation de l'immeuble dans le centre ancien VALERGA – La Maïonette
- Avenant n°1 au marché de travaux - LOT n°2 : Menuiseries intérieures et extérieures**

Monsieur Le Maire,

Rappelle que le 28 novembre 2007 un marché de travaux a été conclu avec la Sté DUMOULIN PASTOR, pour effectuer les travaux de menuiseries intérieures et extérieures dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble « la Maïonette » pour un montant de 35 248.00 € HT.

Informe que la commune a demandé la modification de la vitrine située au Rez-de-chaussée de l'immeuble afin de constituer deux locaux commerciaux au lieu d'un prévu initialement. Informe également que la commune a demandé la pose de lames en IP pour cacher la climatisation en rez-de-jardin.

Indique que le montant de ces travaux supplémentaires s'élevait à :

- Rallonge de la vitrine : 1 280.00 € HT
 - Dissimulation de la climatisation : 520.00 € HT
- Soit un montant total de 1 800.00 € HT soit une augmentation du marché de 5.11 %.

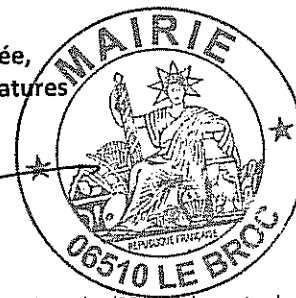
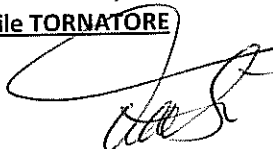
Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 28 mars 2011, le Maire propose par avenant n° 3 de payer les frais supplémentaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de réhabilitation de l'immeuble « la Maïonette » lot n°2 menuiseries intérieures et extérieures, et l'incidence financière qui en découle
- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec la société DUMOULIN PASTOR.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 06/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 06/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication